

AVENANT N°3 AU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE DE SEPTEMES LES VALLONS

Prorogation 2012 - 2014

Avenant n°3 au Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Septèmes- les - Vallons

**Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Septèmes les Vallons 2007-2009
signé de manière partenariale entre :**

**la Ville de Septèmes les Vallons,
l'Etat (ACSE),
le Conseil Régional PACA,
le Conseil général des Bouches du Rhône,
et la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole**

**Vu l'avenant n°1 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Septèmes les Vallons
2007-2009**

**Vu l'avenant n°2 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Septèmes les Vallons
2007-2009**

**IL EST DECIDE DE PORTER AVENANT N° 3
AU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE DE MIRAMAS**

ENTRE :

L'Etat, représenté par Monsieur le Préfet délégué pour l'égalité des chances,

ET,

La Ville de Septèmes les Vallons,
représentée par Monsieur André MOLINO, Maire de Septèmes les Vallons

Le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur,
représenté par son Président, Monsieur Michel VAUZELLE, ci-après dénommée la Région,

Le Conseil Général des Bouches du Rhône,
représenté par son Président, Monsieur Jean-Noël GUERINI,
ci-après dénommée le Département,

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole,
représentée par Monsieur Eugène CASELLI, son Président,

IL EST PREALABLEMENT EXPOSÉ

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) signé le 12 juin 2007.entre l'Etat, la Ville de **Septèmes les Vallons**, le **Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur**, le **Conseil Général des Bouches du Rhône**, et la **Communauté urbaine Marseille Provence Métropole** a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2010.

Le Gouvernement a prorogé la validité des contrats urbains de cohésion sociale jusqu'au 31 décembre 2014 ce qui implique la signature d'un avenant pour chacun des contrats en cours sur les bases territoriales du contrat initial.

Cet avenant offre l'opportunité d'y apporter des adaptations liées à l'évolution du contexte local, à des priorités d'actions qui en découlent et des moyens mobilisables.

C'est dans ce cadre que les signataires ont décidé de préciser leurs priorités d'interventions respectives d'une part et les engagements partagés d'autre part.

I – PRIORITES D'INTERVENTIONS RESPECTIVES

ETAT :

Les priorités de l'Etat portent sur les domaines suivants :

- Education
- Emploi et insertion
- Prévention de la délinquance
- Santé

L'Etat accordera une enveloppe annuelle de 90 000 € en fonctionnement sur les projets relevant de son champ de compétence et validés en comité de pilotage du CUCS.

L'engagement financier annuel de l'Etat est soumis au vote de la Loi de Finances.

La répartition des enveloppes entre territoires prioritaires de la politique de la ville tiendra compte de leurs évolutions socio-économiques (diagnostique partagé) et de l'évaluation partenariale des actions qui y seront conduites.

Les autres signataires de l'avenant souhaitent s'engager en appui ou en complément de l'Etat sur les priorités suivantes :

VILLE DE SEPTEMES LES VALLONS

La commune de Septèmes les Vallons accordera une enveloppe annuelle de 95 000 € en fonctionnement sur les projets relevant de son champ de compétence et validés en comité de pilotage du CUCS et soumis au vote de l'Assemblée délibérante.

Une attention particulière sera portée sur les projets relevant des thématiques suivantes :

Habitat et cadre de vie

Citoyenneté, Vie associative, Participation des habitants

- Soutenir et renforcer les actions des associations qui œuvrent sur le terrain de l'intégration.
- Soutenir l'action des associations de quartier : CIQ, amicales de locataires.
- Développer de nouveaux outils de communication pour favoriser l'information, la formation et l'implication des acteurs locaux

Réussite éducative

- Maîtrise de la langue
- Développement des pratiques péri et extra scolaires :
- Lutte contre l'absentéisme et la déscolarisation
- Aide aux adultes dans leur fonction d'éducation parentale
- Socialisation par les pratiques culturelles et sportives
- Développement culturel et développement sportif

Emploi et insertion

- Contribuer à renforcer les outils d'insertion par l'économie et développer les initiatives d'utilité sociale, d'insertion professionnelle

- Poursuivre les actions favorisant l'accès à l'emploi des jeunes
- Améliorer l'accueil et les méthodes de travail qui permettront d'apporter une réponse globale et transversale aux personnes, en premier celles qui sont le plus précarisées (emploi, logement, santé, formation).

Sécurité, tranquillité publique, prévention de la délinquance

- Accès aux droits, aide aux victimes, luttes contre les violences familiales
- Prévention des conduites à risques et lutte contre les toxicomanies
- Prévention et sécurité routière
- Prévention de la délinquance et protection des mineurs
- Poursuivre le travail de médiation et de prévention de proximité
- Education à la citoyenneté
- Aide et soutien à la fonction parentale
- Lutte contre la rupture scolaire

Egalité des chances, lutte contre les discriminations

- Garantir l'accès aux services publics de proximité et l'accès aux droits
- Favoriser l'accès aux structures et équipements socioculturels
- Promouvoir le développement solidaire
- Favoriser l'intégration des personnes âgées isolées et la création de relations intergénérationnelles
- Promouvoir l'égalité hommes/femmes, garçons/filles

CONSEIL REGIONAL PROVENCE-ALPES COTE D'AZUR

Les projets qui seront soutenus par la Région contribuent à la lutte contre l'exclusion et participent à la réduction des écarts de développement des territoires. Ils s'établissent sur la base de diagnostics et témoignent de leur ancrage et leur adaptation aux situations locales, ils visent également, dans la mesure du possible, à la participation des habitants à l'espace public, la lutte contre les discriminations et l'amélioration du lien social. Ces projets, s'adressent aux adultes et aux familles en difficulté.

Une attention particulière sera portée aux projets relatifs à :

- l'éducation à la citoyenneté, à la culture :
- l'insertion sociale et professionnelle (hors commande régionale de formation)
- l'aide à la parentalité et à la scolarité
- la précarité, l'exclusion et les phénomènes de relégation, notamment en direction des populations primo-arrivantes
- la fracture numérique

De même, la Région propose d'accompagner les dispositifs de la politique de la ville en soutenant des projets éducatifs et de prévention en direction des adolescents ayant pour objectif de prévenir les comportements incivils dans l'espace urbain et de permettre une véritable intégration sociale et insertion professionnelle des jeunes.

Par ailleurs, les actions inscrites dans la convention Ministère de la Justice /Conseil régional, qui contribuent à la prévention de la délinquance, sur les territoires ont vocation à être retenues dans les programmations des CUCS.

Ces projets pourraient s'inscrire dans les thématiques suivantes :

- l'éducation à la citoyenneté, l'accès au Droit
- l'insertion sociale et professionnelle,
- la lutte contre la fracture numérique,
- l'accès au sport et à la culture.
- Enfin, dans le cadre de sa politique volontariste dans le domaine de la santé publique la Région interviendra prioritairement sur des projets d'information, d'éducation et d'accompagnement relatives aux problématiques de santé destinées aux jeunes, particulièrement à ceux qui relèvent des dispositifs liés aux compétences régionales (lycéens, apprentis, stagiaires en formation professionnelle) sur les axes suivants :

- la lutte contre le SIDA et les maladies sexuellement transmissibles par des actions d'informations et de prévention menées particulièrement auprès des jeunes,
- la prévention des addictions : ces actions concernent l'information et la prévention sur la consommation de produits licites ou illicites,
- la prévention, la détection et l'accompagnement de la souffrance psychique et de ses diverses conséquences, notamment le suicide,
- l'éducation à la santé par un soutien à des dispositifs d'accueil, de prévention et d'information, voire d'accompagnement vers l'accès aux soins pour les plus démunis,
- l'éducation nutritionnelle et notamment la « mal » nutrition (équilibre et hygiène alimentaires), ainsi que les épiceries sociales.

CONSEIL GENERAL DES BOUCHES DU RHONE

Le Conseil Général réaffirme sa volonté d'accompagner le Contrat Urbain de Cohésion Sociale sur les territoires prioritaires de Septèmes. Il met l'accent sur ses priorités en matière :

- d'éducation,
- d'insertion,
- et de prévention.

Le Conseil Général des Bouches-du-Rhône mobilise au bénéfice des quartiers sensibles et de leurs habitants, certes des moyens financiers tant en Politique de la Ville qu'en droit commun, mais aussi des moyens humains présents sur le territoire.

COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

La Communauté urbaine entend réaffirmer ses priorités : privilégier les projets associatifs permettant d'accompagner la rénovation urbaine et les transformations des quartiers, notamment dans les domaines :

- de l'habitat : information et concertation des habitants (anciens et nouveaux), actions répondant aux objectifs du Programme Local de l'Habitat...
- de la gestion urbaine de proximité : promotion du tri sélectif et de la réduction des déchets, actions pédagogiques et sensibilisation à l'entretien des espaces communs et à leur respect, médiation sociale, jardins collectifs...
- de l'emploi : chantiers d'insertion, soutien à l'insertion par l'activité économique, à la création d'entreprises, développement des clauses d'insertion dans les marchés en lien avec les PLIE ...
- des transports : centrales de mobilité, auto-écoles sociales, médiation...

Pour cela, elle maintiendra les moyens financiers contractualisés, 20 000.00 €, sous réserve de l'annualité budgétaire.

Par ailleurs, les crédits européens FEDER mobilisés au titre du programme « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles » par MPM permettront de compléter les financements obtenus dans les CUCS pour certains projets répondant aux axes suivants :

- « Des locaux pour l'emploi » : travaux et acquisition de matériel pour des locaux destinés à l'emploi (investissement),
- « Amélioration de la gestion urbaine de proximité dans une perspective de développement durable »,
- « Centrales de mobilité et dispositifs d'accompagnement à la mobilité dédiés à l'insertion professionnelle »,

- « Médiation dans les transports ».

II - ENGAGEMENTS PARTAGES

La politique de la ville vise à réduire les écarts constatés entre les différents quartiers prioritaires. Les partenaires affirment donc leur volonté de favoriser une utilisation optimale des crédits et de rechercher une équité plus grande territoriale.

Ils s'attacheront à rechercher la meilleure articulation possible de l'ensemble des dispositifs mis en œuvre dans les quartiers prioritaires.

L'évaluation commune du CUCS fera l'objet d'une actualisation annuelle, permettant ainsi de favoriser son pilotage et, le cas échéant, son adaptation.

IL EST CONVENU :

ARTICLE 1 :

La convention CUCS signée entre les partenaires mentionnés ci-dessus est reconduite jusqu'au 31 décembre 2014, sauf en ce qui concerne le Conseil Régional PACA qui s'engage jusqu'au 31 décembre 2012.

ARTICLE 2 :

Les clauses du CUCS qui ne sont pas contraires au présent avenant restent en vigueur.

ARTICLE 3 :

Le Préfet délégué pour l'égalité des chances, le Maire de Septèmes-les-Vallons, et les autres signataires (Conseil régional PACA, Conseil général des Bouches du Rhône, Communauté urbaine Marseille Provence Métropole) sont chargés du pilotage et de la mise en œuvre de cet avenant.

Fait en 8 exemplaire, le

**Le Préfet
délégué pour l'égalité des chances**

**Le Maire
de Septèmes les Vallons**

Raphaël LE MEHAUTE

**Le Président
du Conseil régional
Provence - Alpes - Côte-d'Azur**

André MOLINO

Michel VAUZELLE

**Le Président
de la Communauté urbaine
Marseille Provence Métropole**

**Le Président
du Conseil général
des Bouches-du-Rhône**

Eugène CASELLI

Jean-Nöel GUERINI